



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 07 juillet 2025**

**Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon
du 12 mai 2025**

Le conseil d'administration,

Vu le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 présenté aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 07 juillet 2025 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Il est ajouté au procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon du 12 mai 2025 que Madame Laurence Pallier est excusée ce jour-là.

Article deux :

Le procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon du 12 mai 2025 est approuvé.

Fait à Nice, le 07 juillet 2025

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Benoit DELAUNAY

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Kkaled BOUABDALLAH

Détail du vote	
Quorum exigé : 10	Pour : 22
Membres présents : 13	Contre : 0
Membres représentés : 10	Abstention : 1
Votants : 23	

Publiée le 25 juillet 2025